



Me. Jn.-M. J. E. Lesly ALPHONSE
Notaire à Pétion-Ville

CERTIFICAT

Nous Me. Jean-Marie Jude Emmanuel Lesly Alphonse, Notaire à Pétion-Ville, identifié au No. 1006693937, immatriculé fiscalement au No. 003-047-749-5, patenté au No. 2407238618 et imposé au No. 2510214852-5, soussigné

Certifions à Tous Ceux Qu'Il Appartiendra

Qu'à la date du trente juillet deux mille vingt-cinq, le sieur Jean Palème Mathurin a comparu en notre Etude et y a déposé pour être classé au rang de nos minute et pour en recevoir expédition après son enregistrement qui aura lieu en même temps que la minute de l'acte de dépôt dressé à la dite circonstance à laquelle il demeurera annexé

L'original d'un document daté du mardi vingt-deux Juillet deux mille vingt-cinq et intitulé « Les actes de la Conférence Politique Haïtienne » et « Karibe Convention Center/ Juvénat 21 et 22 Juillet 2025 »

Lequel document est dactylographié aux rectos de dix feuille de papier blanc de dimensions huit pouces et demi par onze pouces, orienté dans le sens de la longueur

A partir de la moitié de la dixième page, commence la liste des cent soixante-quatorze signataires dudit document. Laquelle liste s'étale sur trente autres pages.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Pétion-Ville ce premier aout deux mille vingt-cinq

Me. Jean Marie J. E. Lesly Alphonse

Notaire à Pétion-Ville

Les actes de la Conférence Politique Haïtienne

Karibe Convention Center / Juvenat

21 et 22 juillet 2025

CONFÉRENCE POLITIQUE 21-22 JUILLET 2025

SYNTHÈSE FINALE & RÉSOLUTIONS

Les 21 et 22 juillet 2025, au Karibe Convention Center à Pétion-ville, Haïti, à l'initiative du Mouvement pour la Réconciliation et la Reconstruction Nationales – MORN et de ses Partenaires, la Conférence Politique a réuni 184 Leaders de partis politiques, 75 Représentants d'organisations et 35 Personnalités de la société civile, répartis en 5 ateliers, à l'effet de dégager une compréhension commune des causes objectives de la crise et de proposer des réponses aux préoccupations majeures du pays à travers les 5 thématiques suivantes :

1. La crise sécuritaire et les propositions de solutions structurantes ;
2. La caducité de l'accord du 3 avril 2024 et les alternatives pour remplacer le Conseil Présidentiel de Transition-CPT ;
3. La problématique de la multiplication des partis politiques et leur transformation en 5 grandes tendances politiques ;
4. L'urgence d'une Gouvernance responsable et la relance économique ; et
5. Le Référendum constitutionnel, les élections et l'échéance du 7 février 2026.

Après des discussions très animées autour de chacune des thématiques lors de la journée du 21 juillet, les participants ont écouté, en séance plénière le matin du 22 juillet, les résultats des travaux des ateliers. Les rapporteurs des différents groupes ont présenté les constats suivants :

I. Constats

Thématique 1 – La crise sécuritaire et les propositions de solutions structurantes

- a. Les institutions de défense du pays sont effondrées, les symboles républicains de l'Etat sont détruits, incendiés et occupés par les gangs.
- b. La PNH est infiltrée à 60% par les gangs selon l'ancienne Cheffe de la BINUH
- c. Les FADH ne sont toujours pas opérationnelles et les forces kényanes ne servent à rien
- d. Depuis la prise de fonction du CPT, les gangs prennent chaque jour du terrain et se transforment en une véritable guérilla urbaine
- e. Même avec tous les drones et les tanks de l'Ukraine, le gouvernement ne peut gagner la bataille contre les gangs transformés en guérilla

- f. Face à l'effondrement de l'économie et au chômage généralisé, les jeunes des quartiers défavorisés servent de vivier aux gangs,
- g. Les Haïtiens fuient en masse, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, avec aujourd'hui plus de 195 camps de déplacés dans l'Ouest
- h. L'incompétence des autorités et les accusations de corruption portées contre elles alimentent l'insécurité

Thématique 2 – De l'Accord du 3 avril 2024 et des alternatives de remplacement du CPT

- a. Le CPT n'a réussi aucun des livrables attendus et prévus dans l'accord du 3 avril 2024.
- b. Au lieu d'une relance économique, le pouvoir d'achat s'est totalement effondré.
- c. Il n'a pas mis en place l'organe de contrôle de l'action du Gouvernement et n'a pas résolu la crise sécuritaire qui, au contraire, s'est empirée depuis leur prise de fonction
- d. Il n'a organisé ni la Conférence nationale, ni le référendum constitutionnel,
- e. A date, il devient matériellement impossible pour le CPT d'organiser les élections et remettre le pouvoir le 7 février 2026
- f. En conclusion : l'accord du 3 avril 2024 est caduc, l'échéance du 7 février 2026 n'est plus à l'ordre du et le CPT n'a plus sa raison d'être

Thématique 3 – Multiplication et Prolifération des partis politiques et leur Transformation en 5 Tendances:

- a. la prolifération des partis sans ancrage populaire ni frontières idéologiques définies est due au brigandage institutionnel fortement encouragé par les dirigeants politiques passés durant ces 3 dernières décennies;
- b. le laxisme de l'Etat dans l'application des balises pour la création et le fonctionnement des partis politiques. En effet, il y a plus de partis politiques que de dirigeants dans le pays,
- c. Les partis politiques sont devenus des moyens de subsistance à l'occasion des élections
- d. Le manque d'éducation et de formation idéologique des citoyens et la méconnaissance de l'histoire des partis politiques et de leurs tendances idéologiques ;
- e. La contribution de cette prolifération des partis dans la confusion populaire et l'instabilité continue à la tête de l'Etat est évidente

Thématique 4 – Gouvernance responsable et relance économique et sociale

- a. Aucune continuité dans l'action publique ;
- b. Les citoyens ne sont pas réellement au centre des décisions publiques ;
- c. Manque d'unité et de cohérence dans la gouvernance économique et sociale ;
- d. Le cadre juridique et environnemental est trop superficiel et sans profondeur

- e. Absence de sens des responsabilités économiques assurées, manque de transparence fiscale et trop d'incitation à la protection des corrompus et de la corruption ;
- f. Les individus ne peuvent se développer selon leur potentiel et leur initiative personnelle;
- g. Trop d'obstacles aux initiatives économiques progressistes, modernes et décentralisées capables de moderniser la société et augmenter les recettes publiques ;
- g. Indécence et irrespect des officiels gaspillant leur temps et les ressources publiques à faire de la mendicité internationale
- h. Absence de plan de développement économique et de stratégie de réhabilitation de la société.

Thématique 5 – Référendum Constitutionnel, Elections et Echéance du 7 février 2026 :

- a. Les conditions de sécurité ne sont pas réunies, les réformes essentielles ne sont pas envisagées et la mobilisation populaire est absente pour organiser un référendum ;
- b. Le CPT semble davantage exécuter un agenda étranger et inapproprié qu'une mission dans l'intérêt des Haïtiennes et des Haïtiens ;
- c. Des élections crédibles ne peuvent plus être envisagées sans un Conseil Electoral Permanent et Décentralisé, ni sans une Juridiction électorale précise ni sans un financement national traçable et responsable ;
- d. Mieux vaut des élections saines, régulières, transparentes plus tard que celles promises pour un transfert de pouvoir d'ici février 2026, avec les mêmes risques d'instabilité et d'impossibilité de gouverner efficacement.

II. Résolutions

1. Sur la Crise sécuritaire et les propositions de solutions structurantes

À la lumière de ces constats, les participants estiment que la Défense et la Sécurité sont des champs régaliens qui ne peuvent être ni délégués, ni sous-traités. C'est aux nouvelles autorités d'Haïti de décider de la Stratégie Sécuritaire Nationale dans l'exercice de leur pleine souveraineté.

En conséquence, la Conférence a majoritairement adopté les résolutions suivantes :

Immédiatement

- a. **Déclarer l'état d'exception sécuritaire**, appeler sous le drapeau tous les Militaires et Policiers retraités et démobilisés, les Vétérans Haïtiens de l'étranger, les agents de la BSAP et ceux des Compagnies de sécurité privée, mobiliser les ressources nécessaires pour démanteler tous les gangs, ceux à sapâtes et ceux à cravates ;

- b. Rétablir l'Administration publique et politique de l'Etat dans le Centre-Ville dans les meilleurs délais, avec toutes les garanties de sécurité requises ;
- c. Etablir le Commandement Unifié de la Défense Nationale, sous l'autorité d'un Officier Supérieur Militaire avec le *Grade approprié*, et le Commandement des Forces-Jointes (FADH et PNH) ;
- d. Créer une *Coalition Civilo-militaire de Jeunes Brigadiers de Défense d'urgence* pour la protection des quartiers ;
- e. Transférer sous protection de l'Armée d'Haïti (FADH), en plus des frontières terrestres, maritimes et aériennes, la sécurité des infrastructures stratégiques (Ports, Aéroports, Energies, Télécoms, Entrepôts pharmaceutiques et alimentaires...) ;
- f. Nommer un Officier Général à la tête du Ministère de la Défense, un Officier Supérieur au Service National de renseignements, un Officier Militaire au CNDDR et un Officier Militaire actif en Charge de la BSAP ;
- g. Mettre le Nouvel Etat-Major de Défense Nationale en condition d'agir rapidement et rétablir les relations de confiance avec la population.

Sur le Court Terme

- a. Renégocier *immédiatement* le statut de la MMSS, opter pour son non-renouvellement, et *acter des Accords de défense* avec les Etats amis et régionaux...
- b. Elaborer une Doctrine de Défense et de Sécurité Nationales proactive à laquelle 5% du PIB national seront affectés ;
- c. Adopter le *plan national* de redéploiement des capacités de défense du territoire et de protection des intérêts stratégiques de l'Etat ;
- d. Transformer les 27 Fermes Agricoles Militaires des FADH en 20 Centres de Formation Militaire Adaptées pour la réinsertion des jeunes délinquants récupérables
- e. Moderniser, équiper et redéployer stratégiquement les Forces de Défense.

Sur le Moyen terme

- f. Elargir et attribuer le statut d'institution de Défense, avec les conséquences de droit, aux Entités Etatiques qui concourent à la protection du pays, à la sécurité alimentaire de la population et à la sauvegarde du territoire, notamment l'Autorité Portuaire Nationale (APN), l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN), l'Administration Générale des Douanes (AGD), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSP), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes (MAEC) ;
- g. Mettre en œuvre la *Doctrine de Défense et de Sécurité proactive* ;
- h. Prendre toutes *mesures symboliques* aptes à réconcilier le peuple avec ses racines.

2. Résolutions sur l'Accord échu du 3 avril 2024 et les Alternatives au CPT

a. Les participants ont majoritairement :

- déclaré *caduc* l'Accord du 3 avril 2024 et le CPT
- réclamer un *Nouvel Accord* et une *nouvelle Gouvernance politique bicéphale*
- exigé, par 72% des participants, un *Juge retraité de la Cour de Cassation* et un *Technocrate nationalement respecté*, respectivement comme Président et Premier-Ministre pour piloter la Nouvelle Gouvernance;
- b. Le nouveau gouvernement sera assisté d'un *Organe Citoyen* de Contrôle, d'évaluation des décisions publiques et de reddition de comptes ;
- c. Il devra sans tarder engager les *réformes fondamentales* nécessaires pour corriger les problèmes soulevés dans les constats ;
- d. Ce *nouveau Gouvernement doit prendre fonction avant le 7 Août 2025*.

3. RESOLUTIONS sur la multiplication et la prolifération des partis politiques et leur transformation en 5 tendances politiques

Les participants ont admis qu'il y a trop de partis politiques sans ancrage idéologique ni base populaire réelle, et ont *majoritairement exigé* :

- a. Que la loi sur les partis politiques et la loi électorale soient abrogées en y ajoutant des éléments incitatifs à l'adoption de l'une des tendances ci-après
- b. Que l'Etat reconnaisse et définisse 5 tendances politiques dans la liste ci-après : Droite, Gauche, Centre, Centre-Droit, Centre-Gauche ; ou Souverainistes, Populaires, Libéraux Républicains, Socialistes Progressistes, sociaux-démocrates...
- c. *Que l'Etat reconnaisse deux types de scrutin* : scrutin *uninominal* au suffrage universel direct à 2 tours pour le Président et le Sénat, le scrutin de *liste majoritaire* à un (1) tour *pour les Députés, Maires, Casec, Asec et délégués de ville*.
- d. Que, pour être autorisé à fonctionner, tout parti politique soit obligé d'adopter une des tendances susmentionnées dans sa déclaration de principe.
- e. Qu'au moment des élections, les partis de même tendance passent par des primaires pour désigner leurs candidats
- f. Qu'à effet des primaires inter-tendances, le support budgétisé de l'Etat soit accordé à la Tendance Politique et non aux partis individuels ;
- g. Que tous les cadres dirigeants de tout parti politique soient titulaires d'un Certificat de Validation des Acquis en matière politique, ou d'un Diplôme universitaire national ou étranger *reconnu* ;
- h. Que tout parti politique s'oblige d'organiser au profit de ses membres deux sessions annuelles de formation portant sur l'engagement et le leadership citoyens, la question de l'identité nationale, l'économie circulaire et la protection de l'environnement, la production et

la consommation locales, l'entrepreneuriat social et solidaire, sous la supervision de la Direction du Service Civique Mixte Obligatoire ;

- i. Que tout Parti politique tienne à jour le registre du versement des cotisations d'au moins 5 000 membres, avec, au moins, un bureau permanent dans chacun des 10 départements du pays ;
- j. Que tout Parti politique soit obligé de renouveler et rajourner son personnel dirigeant à travers un congrès tous les 2 ans, sur la base prioritaire du mérite, de la compétence et de l'ancienneté **et du respect du quota pour l'inclusion croissante des femmes** ;
- k. Que la tendance politique ayant obtenu le plus grand nombre de Députés et de Sénateurs après celle du Président de la République désigne un Chef de l'Opposition et un Assistant (de sexe différent) ;
- l. Que le Bureau du Chef de l'Opposition puisse utiliser les canaux de la Radiotélévision Nationale d'Haïti pour émettre des avis critiques sur les actions du Gouvernement et pour donner sa position régulièrement sur toute initiative et actions du Président et dispose de ses entrées et prises de paroles dans les cérémonies officielles ;

Une Réforme des règles d'éthique et de déontologique parlementaires, accompagnée d'une redéfinition des circonscriptions électorales, du nombre et du type d'élus parlementaires sera engagée ;

Un Bureau d'accompagnement des Partis Politiques pour adhésion aux tendances politiques sera établi.

4. Résolution sur l'urgence gouvernementale pour la relance et la dynamisation économique et de la réhabilitation sociale

- a. Établir un **consensus national sur une vision stratégique de développement à long terme (25 à 35 ans)**, garantissant la pérennité des politiques publiques, des réformes institutionnelles et des projets structurants, répondant à l'intérêt général par-delà des alternances politiques
- b. Optimiser les recettes fiscales collectées à quatre niveaux :
 - Appliquer un **contrôle efficace et efficient des frontières**, des ports et des aéroports avec des encouragement pour les résultats et des **sanctions exemplaires** ;
 - **Intégration progressive du secteur informel**, à travers un processus de formalisation des MPME, accompagné de mesures incitatives et d'équité fiscale ;
 - **Interconnexion des systèmes d'information des institutions publiques** pour renforcer la transparence et la **traçabilité des opérations**, lutter contre la corruption et éradiquer le favoritisme administratif
 - **Récupération des ressources publiques internes et externes volées, poursuite et sanction systématiques des concernées.**

- c. Mettre en œuvre un Programme National de Réparation économique et sociale des secteurs et communautés victimes de la crise sécuritaire (refinancement des entreprises productives, relocalisation des victimes et développement des activités valorisantes associées) ;
- d. Dynamiser l'environnement national et attirer des *investissements productifs générateurs d'emplois massifs dans tous les secteurs et mieux rémunérés*, et réviser l'*arsenal incitatif requis* pour des projets d'envergure (Parcs d'affaires, Zones Franches et Activités spéciales) ;
- e. Relever les secteurs agricoles (production intensive, modernisation des équipements agroindustriels et agro-transformation et préservation, adaptation des infrastructures associées) et renforcer la sécurité des zones de production alimentaire, les infrastructures et les équipements associés, la reconstruction marchés et entrepôts locaux – communaux, et adopter des mesures rétablissant la sécurité alimentaire pour tous ;
- f. Adapter et réhabiliter les *infrastructures publiques* de communication (routes, ports, aéroports, canaux d'irrigation, Réseaux Electriques et Technologiques) ;
- g. Supporter l'Excellence, la Valorisation et le Progrès dans la Fonction politique et administrative du territoire (*compétence, intégrité, efficacité, dignité et respect*) pour une *culture de résultats* ;
- h. Assurer un **Plan d'harmonisation des politiques publiques** lié à une **vision** partagée de développement **intégré et décentralisé**, avec des dispositions pour l'intégration des groupes marginalisés et vulnérables ;
- i. Dynamiser le marché du travail de qualité et l'attraction des emplois qualifiés ; accompagner le renforcement des capacités techniques et technologiques ; Promouvoir l'**entrepreneuriat local** en facilitant l'accès au crédit, au mentorat et à l'accompagnement technique ;
- j. Adapter le « **Système National d'éducation, de formation technique et technologique de base et la formation professionnelle inclusive** », orienté vers les métiers d'avenir avec une **intégration encadrée des jeunes** sur le marché du travail tant privé que public ;
- k. Engager la **réhabilitation des quartiers** et le renforcement des liens sociaux par la reconstruction des infrastructures sociales de proximité (logement, école, eau, électricité, transports, tribunaux, commissariats, espaces publics de loisirs et de Culture...) ;
- l. Faciliter l'arrivée et rendre *disponibles des capitaux frais, nouveaux et accessibles* aux entrepreneurs modernes, innovants et décentralisés ; et
- m. Encourager et encadrer le **développement des infrastructures sportives et le sport comme ascenseur social et source de fierté nationale**.

5. Référendum constitutionnel, Elections et Echéance du 7 février 2026

- a. Reconnaissance de l'incapacité, de la partialité et de l'illégitimité du CPT et de l'Exécutif associé pour engager la révision constitutionnelle requise;
- b. Le Plan des **Réformes fondamentales pour la Stabilité de l'Etat** doit précéder toute révision de la Constitution ;
- c. La Nouvelle Gouvernance de Transition initiera la réforme des institutions démocratiques du pays (parti politique, justice police, CEP, ONI etc.) tout en sécurisant leurs conditions de poursuite pour les nouveaux Elus ;
- d. Organiser un dialogue national réel, inclusif dont sortira un projet de société, engager une Assemblée Constituante Représentative pour la révision de la Constitution de 1987 dans ces différentes versions, et mettre en œuvre le Référendum constitutionnel exceptionnel requis ;
- e. Elaborer et adopter tout Décret-Loi d'application de la Constitution en même temps que la Constitution révisée ;
- f. La Nouvelle Gouvernance de Transition doit tout mettre en œuvre pour instituer le Conseil Electoral National Permanent constitué de Représentants issus des 10 Départements et de la Diaspora ; fonder les Tribunaux Permanents des Affaires Electorales ; établir une Taxe Nationale de Financement Electoral ; réaliser le vote électronique ; présenter, dans les 45 premiers jours, le plan ainsi que l'agenda supposé conduire à la réalisation effective des élections.

Des **Responsables seront mandatés** pour l'Exécution des présentes résolutions. Ils prendront toutes les mesures nécessaires pour l'entrée en fonction d'un Nouveau Gouvernement de Transition, pas plus tard que le 7 Août 2025, lequel poursuivra l'exécution des résolutions qui relèvent d'un pouvoir établi.

Mandat

1. Reconnaissant le droit des Haïtiennes et des Haïtiens, par leur expression populaire et à la majorité, d'adopter toute décision apte à protéger leurs vies et leurs biens et à préserver la souveraineté et la dignité de l'Etat haïtien ;
2. Reconnaissant la faillite et l'échec constaté de l'Accord politique du 3 Avril 2024, du Conseil Présidentiel de Transition (CPT) et du Gouvernement associé ;
3. Constatant l'urgence de rétablir l'Autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, l'ordre public, la Sécurité et la Justice pour toutes et tous ;
4. Reconnaissant le caractère légitime DE LA CONFERENCE POLITIQUE HAÏTIENNE (CPH), des résolutions adoptées et leur opposabilité aux acteurs publics et privés nationaux et internationaux, les Participants Signataires ont, par les Présentes, **donné MANDAT** au COMITE de ladite CONFERENCE POLITIQUE (CPH), spécialement aux Responsables du MORN et Alliés, pour conduire toutes négociations, prendre toutes décisions et mettre en application immédiate et cèlebre les résolutions et dispositions susmentionnées, au mieux des intérêts collectifs d'Haïti, de toute Haïtienne et de tout Haïtien.

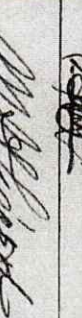
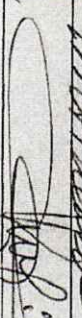
2. Reconnaissant la faillite et l'échec constaté de l'Accord politique du 3 Avril 2024, du Conseil Présidentiel de Transition (CPT) et du Gouvernement associé ;
3. Constatant l'urgence de rétablir l'Autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, l'ordre public, la Sécurité et la Justice pour toutes et tous ;
4. Reconnaissant le caractère légitime DE LA CONFERENCE POLITIQUE HAÏTIENNE (CPH), des résolutions adoptées et leur opposabilité aux acteurs publics et privés nationaux et internationaux, les Participants Signataires ont, par les Présentes, *donné MANDAT* au COMITE de ladite CONFERENCE POLITIQUE (CPH), spécialement aux Responsables du MORN et Alliés, pour conduire toutes négociations, prendre toutes décisions et mettre en application immédiate et celer les résolutions et dispositions susmentionnées, au mieux des intérêts collectifs d'Haïti, de toute Haïtienne et de tout Haïtien.

Pour la mise en œuvre des présentes, la CONFERENCE POLITIQUE HAÏTIENNE recommande l'adoption d'un Comité de Suivi, supporté par le Comité de Protocole et le Comité de Négociation et de Transfert des Pouvoirs.

Le Mandataire informera et mobilisera la CPH de tout progrès et tout éventuel obstacle afin que mesures urgentes d'applications soient adoptées.

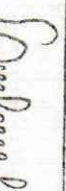
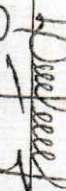
Fait et donné au **Karibe Convention Center**, Pétiòn-Ville, Haïti, ce Mardi 22 Juillet 2025.

Suivent les signatures des Organismes et des autres parties prenantes :

NOM	PRENOM	PARTI/ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
MATHURIN	JAN PAÏÈME	FOS REP 41 MORN	3390 5526	
Michel	JOSEPH JAMES	FNH	3180 2020	
Alexandre	M. Drouot	Haïti-Je Mngga	3698-1932	
Joseph	Marc-Claude	FOS REP 219	4720-5971	
Yves	Marie-Alice	MORN / PMO MITH	371600 18	
Carlier	Fachner	GRANDIR	40758832	

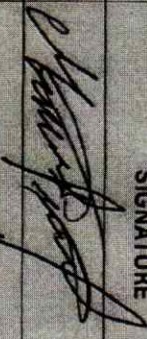
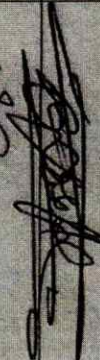
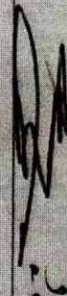
(4)

E. Philiberto

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Jules	Jean Robien	ETHIOPUS	37515256	
2	Royal	Mme Jacqueline	CFPMH	48702288	Royal Marie Jacqueline
3	Blondie	Guilène	CFPMH	3919-4567	Elodie Guilène
4	Colet Ofay	Ofay	Equilibriste	1684-8340	
5	Lucien Colet	Colet	Equilibriste	4013-1314	
6	Dolcin	Bodelot	Equilibriste	3825-2123	
7	PIERRE	Mario	Equilibriste	4850-3612	PIERRE Mario
8	MAGOFFY	Jean Ronel	Equilibriste	3820-3256	MAGOFFY Jean Ronel
9	Amorandus	Jacques	Equilibriste	3707-2038	
10	Jean Louis	Suzanne	Equilibriste	47476845	Jean Louis
11	Requiere	MAGOFFY	Equilibriste	3707-2038 3820-3256	Requiere
12	Redel	Pierre	Equilibriste	48578898	Redel Pierre
13	Laurone	Maria Stelie	Equilibriste	3740919	Laurone Maria Stelie

Conférence Reliquie, Kaité, le 22.7.2025.

(11)

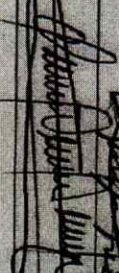
NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
14	Pierre	Michelange	CFHREN	38455771	
15	Joseph	Bernard	AFCHACOV. UODH	38168708	
16	Salomon	Z. Erma	AFCHACOV	3816534	
17	Accime'	Elemeaia	CFB6Sam	34861183	Accime'
18	ADOLPHE	GUERDIA	Ste Curle	3541-5865	
19	Vincent	Stangine		40526460	Vincent
20	L5 Sias	olando	CFH Ren	31420030	
21	widine	Renther	UODH	37356372	
22	Siclaif	Hac-Hemi'	GRANDIA	3328-6816	
23	ETIENNE	Durhan	UODH	34908920	
24	ocean	Katiana	UODH	47104798	
25	Elidor	Gredeie	CFPNH	3919458	Elidor Gredeie
26	Royal	Marie Saqueline	OCDDITH	48202322	Royal Marie Saqueline

Conférence Potitio, Kaide, le 22.7.2025

(11)

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	S	SIGNATURE
27	FRANÇOIS	DIECKENBERG	CIEL	3668228	FD	
28	René-louis	JEAN-CLAUDE	OROSAR POVHA	34984806 38267212		
29	Gene	Barthelmy	CDDEH	3715-288	sdh	
30	Fulmonel	Chery	CAVEH	3922988	tdh	
31	Augustin	CRISTAKE	SITWANA	- - -		
32	Despoignes	SAILLON	RAMPHH	38446285		
33	Saint-Hedouie-Journe		RAMPHH	37520247		
34	CELS	MXIEMME	H2D	4821666		
35	JN Baptiste	Woody	focus	4843-5025		
36	Jean Baptiste	ESAIÉ	focus	38375214		
37	Alexis	Midlain	focus	55281471		

Conférence Politique, Kaibé, le 22.7.2025

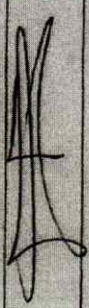
NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
63	01	JOSEPH	FIAT	36002548	
64	02	Laurie	AFH	36813348	
65	03	Math	FTPH	31430259	
66	4	TEAN	ICAP	32865628	

Conference Postings, Kaibab, 22.7.2025

[illegible]

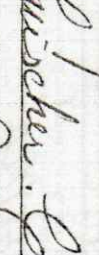
Conference Abstracts, Kaibab, 22.7.2025

13

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
76	JOEIN	Fopez	-	4757-4750	
77	FOY	ROBERSON	cosum people	3946-3641	
78	ELLIE	M ^{re} Rodney	cosum people	38633694	
79	BARBARA	BARBARA MONTGOMERY	COFAD	41383267	

Conference Posttype, Karlsruhe, 22.7.2025

15

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
83	Yous	Folbert	PAUVASOREH	4907-1538	
84	Doncher	Carla	PAUVASOREH	4434-9154	
85	Phanon	Stephanie	SOVEM	46895419	
86	Josephine	Reginal	GRDSAM	37046696	
87	Margnan	Sanzuka	ICIDIH-17	36310076	
88	Garnier	Lydant	ANFOSum Hai		
89	Desinor	Simmy	HAIJ	36720810	

Conference Politique, Kaibé, 22.7.2025

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
90	01	SIMON	HERITAGE / Patrocinie / REP	3638890	Simon
91	02	MAXIME	CDPH / Repor Rep	47139508	Simon
92	03	JAGUERRE	CLATH / Rep Rep	47903902	Simon
93	04	Bernard	Reynold	49124412	Simon
94	05	Villem	Jean-Saint	4622-8630	Simon
95	06	tenier	S-Franca	48862946	Thomasa
96	07	Desrosiers	Mexicien	38018833	Condensation / Simon
97	08	May	Surprie	38016635	Simon
98	09	Dobruis	BELMONT	3693-2629	Simon + Simon
99		Ames	Manonathas	55339307	Simon

Conférence Politique, Koudbe, 22.7.2025

14

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
117	JOSEPH	Lygans	FOS PER LA MORN	43716826	JOSEPH Lygans.
118	CHARLOTT. CHARLOT CHARLOT		Ayiti/Met/Neu 37237314		
119	Denisier	Fredner	GRANDIR	4758832	
120	Tomeo	Jegame	Seve Ayiti	4838419	
121	NOEL	Claudmy	FRAN 1	32562328	
122	Reneude	M. Simon	FRAN 2	3709475	
123	JARSAATH	BIDIER	Org	44081646	Bidier J. Bidier.
124	CHARLES	Span Gorge	GOVERN	4881-16M	
125	Marie Alice	Theoast	MORN/POROMTHAN	3216008	
126	MATHURIN	Jean Palerne	MORN/PP/L	33905526	
127	Joseph	Marc-Emlange	FOS PER LA	47205977	
128	CHAROTEAU	Stanley	FRAN 2	4762-7153	
129	JEON	Bartiguevard	PATRIM	40548880	

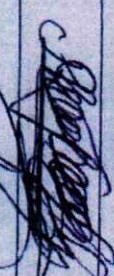
Conference Politique, Kaibé, 22.7.2025

20

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
130	Feinulus	Eddras	Centon Rouge	44445037	
131	Frannique	Frannique	PSH	3932-88-53	Frannique
132	Jerome	Rachael	PSH	3452-82-37	
133	Jean Baptiste	Samoral	MOPAH/H	3459-85	
134	JE Rome	Maakina	Mopaha	467-2840	Jerome Maakina
135	Carissia Popule		O.S.V.P (P.S.H)	38534905	
136	Rene	James	Carton Rouge	47068882	

Conference Psittique, Kaibé, 22.7.2025

22

NO.	NOM	PRENOM	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
140201	Philippe	Jean Philippe	MHAUD	37716840	
14302	Severina	Saintil	MHAUD	34883730	
14403	Jean-Michel	Jean-Michel	FSTIC	3434-1298	
14504	Bien-Aimé	Wislet	GRANDIR	4110-6078	
14605	Maître Jean	Ronald	GRANDIR	4204423	
14706	Alisme	Glorney	GRANDIR	3645-4010	
14807	RODNEZ	François DuKene	ATHLH	3638-777	

Conference Postique, Karibe, 22.7.2025

26

NO.	NOM	Prenom	PARTI / ORG	TELEPHONE	SIGNATURE
01	Soum	Murken	OFA SAH	42100586	CJF
02	Alexis	Roosevelt	ATVAH	40221950	Alexis B
03	Jean	Emmanuel	ASVAA	47225380	Felix L.

Conference Postique, Kante, 22.7.2025

